



OFFRE DÉCLARATION PAC

DU 1ER AVRIL AU 15 MAI INCLUS

LE CEGAR VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE DÉCLARATION PAC EN ALSACE



ACCOMPAGNEMENT

- Vous êtes assisté par un conseiller maîtrisant l'outil TELEPAC et la réglementation
- Nous abordons avec vous les nouveautés réglementaires et vérifions votre dossier
- Nous vérifions les critères de verdissement pour optimiser vos aides
- Gagnez du temps en déléguant votre déclaration PAC.

Rappel : Les viticulteurs qui souscrivent une assurance climatique ou qui demandent l'aide à la restructuration ont aussi l'obligation de faire une déclaration PAC.